

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-21</b>  <b>24SGADL0049</b>

**SEANCE DU  
11 AVRIL 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>55</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>5 avril 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>15 avril 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'avance remboursable AOM</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 14</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 2</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTON - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Christiane MATHOS  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTON)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Enio SALCE



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau suite à sa demande, a bénéficié pendant la crise sanitaire du versement d'une avance remboursable d'un montant de 447 630 € en qualité d'AOM, conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 2020 pris en application de l'article 10 de la loi de finances rectificative pour 2020 du 30 novembre 2020. Le montant de l'avance a été fixé en fonction de la baisse du montant des ressources au titre du versement mobilité et des recettes tarifaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été fixées par convention tripartite le 14 janvier 2021 entre la Communauté Urbaine, le préfet de Saône-et-Loire et la Direction générale des finances publiques, représentée par le Directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire.

Ainsi, il est notamment prévu que le remboursement de l'avance doit intervenir à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes de versement mobilité et des recettes tarifaires a été égal, pour chacune de ces recettes, à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019. La condition étant remplie en 2022 comme l'illustre l'évolution des recettes de la Communauté Urbaine, ci-dessous, il convient par avenant d'établir l'échéancier de remboursement.

	2017	2018	2019	<b>Moyenne 2017- 2019</b>	2020	2021	<b>2022</b>	2023
Versement mobilité	4 058 260	3 949 618	3 942 640	<b>3 983 506</b>	3 570 502	3 960 649	<b>4 290 151</b>	4 452 172
Recettes tarifaires	352 698	353 458	377 770	<b>361 309</b>	244 224	275 317	<b>365 010</b>	411 106

Le remboursement de la somme de 447 630 € sera donc effectué avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, selon l'échéancier suivant :

<b>Année</b>	<b>Annuité</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Capital restant dû</b>
2023	41 111,17 €	41 111,17 €	406 518,83 €
2024	58 074,10 €	99 185,27 €	348 444,73 €
2025	58 074,10 €	157 259,37 €	290 370,63 €
2026	58 074,10 €	215 333,47 €	232 296,53 €
2027	58 074,10 €	273 407,57 €	174 222,43 €
2028	58 074,10 €	331 481,67 €	116 148,33 €
2029	58 074,10 €	389 555,77 €	58 074,23 €
2030	58 074,23 €	447 630,00 €	0,00 €

Il est précisé que la date butoir pour le remboursement intégral de l'avance est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2031.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative à l'avance

remboursable versée à la Communauté Urbaine en date du 14 janvier 2021.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is cursive and appears to read 'Daniel Meunier'.A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is cursive and appears to read 'Daniel Meunier'.